



Note de conjoncture

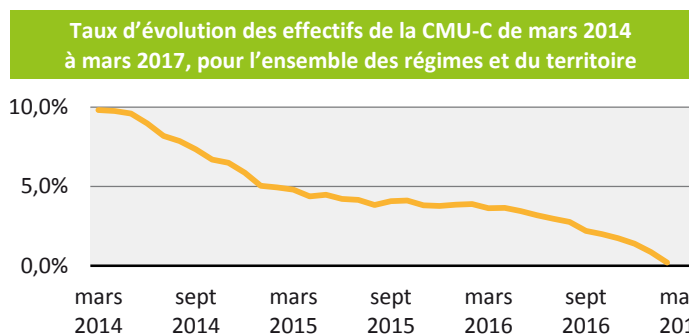
EFFECTIFS ET DÉPENSES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C EN MARS 2017

Les effectifs de la CMU-C estimés pour le mois de mars 2017, pour l'ensemble du territoire, sont en très légère hausse par rapport à mars 2016 (+ 0,29 %), soit 5,47 millions, avec une légère augmentation en métropole (0,8 %) et une baisse significative dans les Dom (- 3,9 %). Le ralentissement de la progression des effectifs de la CMU-C, initié en mars 2014, après le pic lié au relèvement exceptionnel du plafond au 1^{er} juillet 2013, pourrait se prolonger par une baisse sur les prochains mois, ce qui est déjà le cas pour le régime général (- 0,4 % sur un an pour l'ensemble du territoire).

Effectifs des bénéficiaires de la CMU-C au 31 mars 2017			
Régime d'attribution	Métropole	DOM	Total
Tous régimes *	4,87 M	0,60 M	5,47 M
Évolution sur 3 mois	-0,4%	-1,1%	-0,5%
Évolution sur un an	0,8%	-3,9%	0,2%
Régime général	4,31 M	0,56 M	4,87 M
Évolution sur 3 mois	-0,6%	-1,2%	-0,7%
Évolution sur un an	0,1%	-4,3%	-0,4%

*Dont 0,59 million de bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires



Données provisoires : janvier, février, mars 2017– Source : tous régimes

LES DÉPENSES POUR LA PART CMU-C DU RÉGIME GÉNÉRAL EN MARS 2017

En mars 2017, la dépense totale de soins prise en charge pour les bénéficiaires de la CMU-C au régime général représente 1,84 Md€ (dépense en trésorerie). Le coût moyen par bénéficiaire s'établit à 415 € (métropole et Dom) ; il est en diminution de 1,6 % sur une année complète mobile. Ce coût est plus élevé en métropole que dans les Dom (respectivement 417 € et 405 €).

Le coût moyen pour les soins hospitaliers est de 106 € pour l'ensemble du territoire, en baisse de 2,9 %. Ce fléchissement concerne 66 départements en métropole et 2 dans les Dom.

Le coût moyen pour la ville est de 309 €. Il baisse de 1,1 %. Ce ralentissement concerne 77 départements en métropole et 2 dans les Dom.

Pour les trois principaux postes de la dépense de ville, les médicaments, avec 76 € de coût moyen, sont en décroissance de 2,8 %. Les forfaits prothèses dentaires (dépassements pris en charge au titre de la CMU-C), diminuent de 2,5 % (51 €) et les honoraires de généralistes, baissent de 4 % (43 €).

Ces évolutions sont cohérentes avec celles des postes équivalents pour l'ensemble de la population du régime général.

Dépenses des 12 derniers mois en trésorerie au 31 mars 2017 Métropole et Dom				
Lieu	Dépenses 12 derniers mois	Indices ACM*	Coût unitaire**	Évolution du coût unitaire
Ville	1 372 M€	2,3%	309 €	-1,1%
Hôpital	471 M€	0,5%	106 €	-2,9%
Total	1 843 M€	1,8%	415 €	-1,6%

Dépenses des 12 derniers mois en trésorerie au 31 mars 2017 Métropole				
Lieu	Dépenses 12 derniers mois	Indices ACM*	Coût unitaire**	Évolution du coût unitaire
Ville	1 195 M€	2,9%	308 €	-1,3%
Hôpital	422 M€	1,1%	109 €	-3,0%
Total	1 617 M€	2,4%	417 €	-1,7%

* ACM : année complète mobile

** Coût unitaire : rapport entre la dépense totale et l'effectif moyen annuel des ressortissants de la CNAMTS et des SLM dont la CMU-C est gérée par le régime obligatoire (4,44 M de bénéficiaires), Métropole et Dom

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PUMA AU TITRE DU RSA SOCLE EN DECEMBRE 2016

Fin décembre 2016, 1,82 million de personnes sont affiliées à l'assurance maladie sur critère de résidence au titre du RSA socle (régime 806)¹. Ce chiffre est en baisse de 6,8 % par rapport à décembre 2015. Les trois quart des affiliés ont recours à la CMU-C (78,7 %) et ces recourants représentent 30 % des bénéficiaires de la CMU-C.

¹ Métropole et Dom – Il n'y a pas d'estimations sur les données concernant la PUMA, le Fonds CMU ne communique que les données définitives

EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 30 AVRIL 2017

La délivrance des attestations par les caisses d'assurance maladie continue de progresser à un rythme satisfaisant : à fin avril 2017, sur les 12 derniers mois (en année complète mobile), le nombre de personnes ayant reçu une attestation ACS s'établit à 1,49 million. Cela correspondant à une hausse de 7,0 % en référence aux 12 mois précédents. Sur les quatre premiers mois de l'année, la hausse est de 5,3 % en période comparable à l'année précédente (PCAP).

Le nombre de personnes couvertes par un contrat ACS A, B ou C s'établit à 1 139 185 à fin avril 2017 (stock). Après avoir progressé rapidement, ce chiffre a été pour la première fois en baisse en janvier 2017 (- 11 100 personnes). Il est toutefois reparti à la hausse les mois suivants : février (+ 7 500 personnes), mars (+ 15 700 personnes) et avril (+ 10 800 personnes).

Depuis juillet 2016, on observe une certaine stabilité des nouvelles souscriptions de contrats sur la période considérée : plus de 85 000 personnes entrent en moyenne chaque mois dans le dispositif (nouveaux entrants et renouvellements). Un léger pic est cependant constaté sur janvier 2017 (102 000 entrants) et dans une moindre mesure sur mars (90 100).

Depuis la mise en place de leur suivi (août 2016), les sorties ont quant à elles tendance à augmenter progressivement pour rejoindre le niveau des entrées. En janvier 2017, les sorties ont même dépassé les entrées ; elles sont cependant redevenues supérieures les trois mois suivants (de février à avril 2017).

Le taux d'utilisation est quant à lui stable, oscillant entre 76 % et 77 %.

La répartition des personnes protégées par type de contrat n'évolue quasiment pas dans le temps : à fin avril 2017, le contrat C reste prédominant puisqu'il regroupe à lui seul 40 % des utilisateurs. Plus des trois quarts des personnes sont couvertes par un contrat de niveau supérieur (contrat C) et / ou intermédiaire (contrat B).

Suivi des effectifs des utilisateurs d'attestations ACS					
Mois	En milliers				En taux
	Souscription contrat ACS (flux)	Sorties contrats ACS (flux)	Contrats ACS en cours (stock)	Évolution mensuelle (stock)	Utilisation attestations ACS
31/12/16	85	82	1 116	4	77,6%
31/01/17	102	113	1 105	-11	76,3%
28/02/17	87	79	1 113	7	76,0%
31/03/17	90	74	1 128	16	76,1%
30/04/17	83	72	1 139	11	76,9%

Nombre de personnes protégées par un contrat ACS à la date de fin de mois (stock en milliers)				
	A	B	C	Total
Nombre	262	421	457	1 139

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

TAXE DE SOLIDARITE ADDITIONNELLE

ASSIETTE ET RENDEMENT DE LA TAXE DE SOLIDARITE ADDITIONNELLE FINANÇANT LE FONDS CMU-C

L'assiette de la TSA, tous attributaires confondus, évolue de 2,9% passant de 10,4 Md€ au T1 2016 à 10,7 Md€ au T1 2017.

L'assiette de la TSA finançant le Fonds CMU-C est quant à elle en hausse de 7,0 % sur le T1 2017 (/T1 2016), dont + 3,2 % au titre de l'évolution à champ constant de l'assiette affectée en 2016.

L'élargissement de l'assiette découlant de la LFSS 2017 correspond à un montant de 376 millions d'euros (contrats 1^{er} euro et contrats IJ).

L'évolution « à périmètre constant 2016 » de + 3,2 % est encourageante mais il convient de rester prudent dans la mesure où cette assiette avait évolué de - 3,0 % sur le T1 2016 (/T1 2015).

La recette de TSA affectée au Fonds CMU-C s'élève à 798 millions d'euros sur le T1 2017 contre 628 millions d'euros sur le T1 2016, soit une hausse de 27,2 %. Cette hausse très importante découle essentiellement des effets de la LFSS 2017, puisqu'au sein de ces + 27,2 %, seuls + 3,2 % correspondent à l'évolution du rendement à champ constant par rapport à 2016.

La recette supplémentaire découlant de la mesure s'établit à 150 millions d'euros.

Évolution de l'assiette de la TSA finançant le Fonds CMU-C entre le T1 2016 et le T1 2017

	T1 2016	T1 2017	Évolution
Assiette TSA finançant le Fonds CMU-C	10 011 M€	10 708 M€	7,0%
Dont champ constant assiette 2016	10 011 M€	10 332 M€	3,2%
Dont élargissement assiette aux contrats 1 Euro et IJ	-	376 M€	-

Évolution du montant de la TSA affecté au Fonds CMU-C entre le T1 2016 et le T1 2017

	T1 2016	T1 2017	Évolution
Rendement TSA finançant le Fonds CMU-C	628 M€	798 M€	27,2%
Dont rendement taux constant 2016 (6,27 %)	628 M€	648 M€	3,2%
Dont rendement TSA hausse de taux	-	142 M€	-
Dont élargissement assiette aux contrats 1 Euro et IJ	-	8 M€	-

Source : Télédéclarations des OC auprès de l'URSSAF, Fonds CMU-C